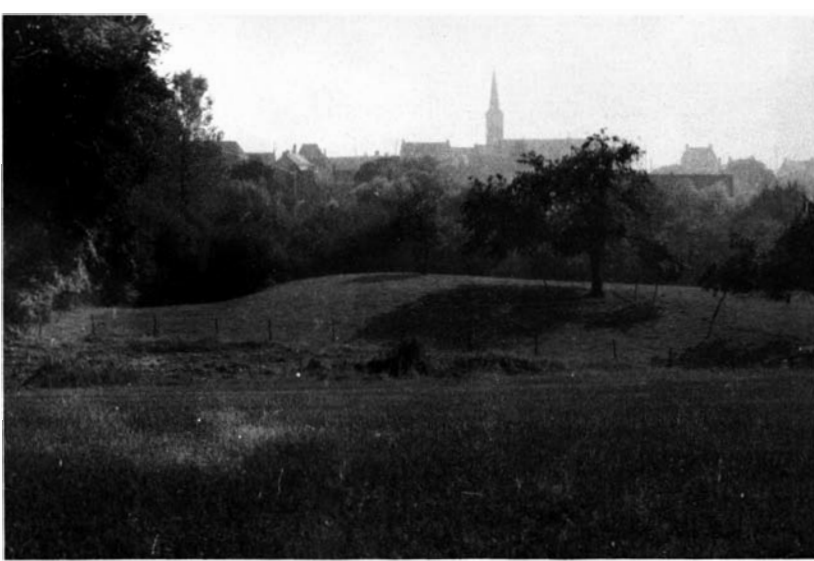


E. GUILLE
P. LEGRAND
A. RADUREAU

Espace rural et patrimoine des atouts pour l'aménagement

Basse cour de la motte féodale de Soulvache
(Loire-Atlantique) (Cliché LEGRAND)



L'objet de cet article n'est pas d'illustrer et de préciser un aspect limité des problèmes patrimoniaux, mais au contraire, de restituer, à travers l'exemple d'un pays soumis à un plan d'aménagement rural, la continuité, l'omniprésence des caractéristiques patrimoniales du territoire d'une petite région donnée, et d'en faire apparaître les potentialités.

Trop souvent, en effet, les aménageurs ont tendance à isoler, à valoriser, puis éventuellement à protéger, comme élément du patrimoine régional, quelques éléments (objets, bâtiments ou espaces) en général tous de même nature (architecture traditionnelle, par exemple) en ignorant, par contre, quasi systématiquement les autres aspects du patrimoine local.

Cette manière de faire en quelque sorte la part du feu (la part de l'aménagement?) paraît inacceptable si l'on souscrit à une définition large de la notion de patrimoine rural. En effet, en considérant qu'est patrimoine tout ce qui est transmissible, on est conduit à affirmer que le milieu physique et biologique d'une région constitue globalement un ensemble de patrimoines de natures diverses, mais fortement inter-dépendants.

Il faut donc analyser les problèmes patrimoniaux de manière continue et en intégrant toutes les facettes du milieu.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, de statuer une région sous le prétexte d'en préserver le patrimoine mais, au contraire, de rechercher les éléments ou les combinaisons d'éléments qui, pour ce pays, constituent soit une ressource (déjà exploitée ou potentielle), soit une caractéristique suffisamment forte pour concourir à son identité.

Ces données patrimoniales doivent donc, une fois repérées et identifiées, participer pleinement à la définition de la politique d'aménagement du pays tant dans ses orientations générales, que dans ses concrétisations spatiales quotidiennes.

Dans le cas qui nous préoccupe ici, une petite région agricole organisée autour de sa ville-centre, à la frontière de la Bretagne et des Pays de Loire, le Pays de Châteaubriant, appartenant à la région de la Mée, les composantes patrimoniales du milieu peuvent, en majeure partie, être regroupées autour de trois axes principaux :

- L'espace rural essentiellement pour ses aspects biologiques ;
- Les établissements humains — la part construite du milieu rural ;
- Les archives de l'espace, c'est-à-dire l'ensemble des témoins inscrits dans l'espace des utilisations passées.

Ces trois axes ne sont bien évidemment qu'un moyen de défricher le problème et ne sau-

raient prétendre couvrir la totalité du réel d'un milieu. Entre eux subsisteront des vides qu'une analyse plus fine permettrait de combler, et d'autre part, un certain nombre de thèmes se situant de manière « transversale » par rapport aux axes précités ; c'est le cas des problèmes de paysage, par exemple.

LE MILIEU RURAL

Un territoire rural comme le Pays de Châteaubriant, se présente comme une mosaïque d'écosystèmes plus ou moins imbriqués, dont la grande majorité est très fortement simplifiée et marquée par l'activité humaine.

Dans les zones cultivées qui sont largement dominantes, les apports de matière et d'énergie sont artificiels (engrais, travail), les exportations importantes (produits des cultures), et des précautions sont prises pour limiter la croissance des populations et espèces autres que celles recherchées (herbicides, insecticides et pesticides divers). Pour ces espaces, le terme d'écosystème est donc en fait injustifié. En effet, seuls subsistent et fonctionnent à peu près « naturellement » de petits ensembles très limités, isolés et ayant souvent un caractère d'espaces résiduels. Parmi ces ensembles, citons certaines forêts, certains étangs, marais et systèmes humides, certaines landes sèches et des secteurs bocagers à faible pression humaine (quelques bocages de fond de vallée, par exemple).

Ces zones, pourtant biologiquement riches et productives, ne sont généralement pas reconnues, et leur devenir est le plus généralement la disparition. A l'échelle du Pays de Châteaubriant (80 000 hectares), on peut ainsi isoler environ 35 zones de ce type que nous appellerons Zones d'Intérêt Biologique et Ecologique, dont une dizaine d'importance régionale et 25 d'intérêt plus local. Il est frappant de constater que ces zones n'avaient jamais été recensées : leur importance, comme capital et comme régulateur biologique d'un milieu qui s'artificialise chaque jour davantage, est donc totalement méconnue.

Face à cette méconnaissance, l'action en faveur de ces zones doit prendre quatre formes distinctes, mais indissociablement complémentaires :

1 - Inscrire le maintien des caractéristiques écologiques de ces secteurs aux priorités de l'aménagement (protection par les P.O.S., exclusion lors des remembrements, refus des autorisations diverses pouvant conduire à leur transformation en zone de production agricole etc). Cet ensemble de mesures peut paraître technocratique, mais s'impose actuellement en raison de l'urgence du problème.

2 - Pour donner à la protection toute sa valeur, une action pédagogique s'avère indispensable, afin d'expliquer à toutes les parties en cause (élus, responsables, agriculteurs, population)

les fonctions de ces Zones d'Intérêt Biologique et Ecologique. Ce travail pédagogique doit progressivement conduire à une prise en charge collective de la gestion de ces espaces.

3 - En parallèle à cette action d'information, un travail d'aménagement de détail pourra être effectué sur certaines zones pour faciliter l'accès à une connaissance approfondie de ces milieux (équipements d'observation, sentiers de découverte, etc).

4 - Enfin, ces Zones d'Intérêt Biologique et Ecologique doivent être l'occasion d'un travail scientifique réalisé en collaboration par des scientifiques locaux, les universités et les associations, et visant à développer la connaissance du « fonctionnement » de ces milieux et des relations qu'ils entretiennent avec les milieux voisins.

Dans le Pays de Châteaubriant, le second aspect pris par le patrimoine biologique est incontestablement le bocage qui pourtant régresse quotidiennement. Certes, au niveau de la politique de développement agricole, le bocage peut présenter quelques inconvénients ; néanmoins il est, en l'état actuel des connaissances, difficile d'affirmer que le bocage est globalement favorable ou défavorable à la production agricole. Par contre, son rôle de protection des sols et son rôle de protection contre les vents peuvent difficilement être méconnus et, au regard des préoccupations d'environnement, le bocage, par la biomasse pérenne qu'il représente, par les diversités dont il est porteur (faune, flore), constitue incontestablement un élément du patrimoine rural.

Les mesures à prendre pour assurer le maintien d'une trame bocagère minimale sont multiples ; en effet, le remembrement n'est pas le seul facteur de régression du bocage, les pratiques quotidiennes de bon nombre d'agriculteurs y concourent aussi fortement. D'autre part, les haies ne sont plus, alors qu'elles l'étaient autrefois, exploitées par l'économie agricole (bois de chauffage, piquet, perches, fourrage, etc.), et cette perte de fonctionnalité concourt également à la disparition du bocage.

Une solution pourrait être la création d'un Office du Bocage, organisme autonome, dont les fonctions seraient multiples :

- Une action de formation visant le public et surtout les agriculteurs et axée sur les fonctions écologiques et agronomiques des haies ;
- Un travail de recherche visant essentiellement, grâce à une transformation partielle et progressive de la structure des haies, à rechercher de nouveaux débouchés économiques pour ces haies (fourrage complémentaire, fabrication de compost, production de bois, production d'énergie, etc.) ;
- Une fonction de coopérative pour permettre la centralisation des productions, par na-

ture diffuses, dont le bocage peut être le lien.

Par ailleurs, quelques initiatives de restauration locale du système bocage doivent être entreprises sur des sites très particuliers, en fonction d'impératifs écologiques (le pourtour de certaines Zones d'Intérêt Biologique et Ecologique) ou paysagers.

LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Second thème pour l'étude générale du Patrimoine rural du pays, il se présente de manière totalement différente du précédent. De fait, il existe un consensus plus ou moins général autour de la notion de patrimoine architectural. Il semble cependant insuffisant de se limiter à l'architecture elle-même. En effet, le plus souvent, en milieu rural, les formes de groupements, les types de parcelles, les structures des bourgs et des hameaux, la trame viaire, etc., ont autant d'importance dans la composition du paysage que l'architecture elle-même. D'autre part, ces différents aspects peuvent — doivent — être pris en compte lors des créations de bâtiments nouveaux, quelle que soit la facture de l'architecture. Une conception large du patrimoine permet donc, de plus, d'en assurer une gestion dynamique adaptée aux problèmes de développement ou de transformation qui se rencontrent en toutes régions.

Concrètement, la caractéristique essentielle des bourgs, des hameaux, des fermes du Pays de Châteaubriant reste leur diversité. Le mode de répartition de l'habitat, sa densité, sa localisation par rapport au relief ou au réseau hydrographique, la structure et la densité du réseau hydraulique, la structure et la densité de la trame viaire, sont différents d'un secteur du Pays à l'autre. Les architectures rurales traditionnelles elles-mêmes, bien qu'apparemment identiques par les proportions, la distribution des volumes et les matériaux, sont finement diversifiées en fonction des époques et des lieux. Le Pays de Châteaubriant indique par son patrimoine bâti à quel point il est un pays de transition, un pays de frontière.

Ces ensembles de diversités fines et donc particulièrement fragiles sont cependant unifiés par un matériau omniprésent : le schiste. La présence de schistes de consistances diverses dans le sous-sol du pays a permis le développement d'usages très diversifiés et très inattendu du matériau, tant dans l'architecture savante que dans l'architecture populaire : ardoises de toiture, plaques de schistes plantées dans le sol et utilisées comme clôture (les palis), emmarchement, sommet de mur, linteaux, colonnettes, dalles de sol, dalles porteuses pour balcons ou petits ponts, etc. La diversité de ces usages témoigne d'un « savoir faire » étonnant dans l'utilisation du matériau : toutes ces techniques sont aujourd'hui quasi perdues et les dalles de schiste qui clôturaient les jardins sont progressivement jetées dans les fossés pour être remplacées par des éléments de béton !

Le problème de la déperdition progressive des utilisations de schiste permet d'aborder un aspect important des problèmes patrimoniaux et un aspect que la présentation adoptée ici tend à occulter : la multiplicité des facettes d'un problème de patrimoine. Le schiste est un des constituants du sous-sol du pays, sa présence détermine donc partiellement la nature et la qualité des sols, de plus, sur les affleurements de schiste se sont souvent installées des landes sèches, qui constituent un patrimoine biologique et écologique. Par ailleurs, l'utilisation du schiste sous différentes formes est traditionnelle et courante dans les constructions du pays ; on touche à la dimension architecturale du patrimoine. De plus, il existait pour extraire et travailler le schiste, un ensemble d'outils et de techniques qui se perdent progressivement ; c'est l'aspect culturel du patrimoine. Enfin, dès l'époque néolithique, le schiste a été utilisé, taillé et poli pour fabriquer des instruments usuels ; on peut donc isoler un aspect archéologique, lui aussi représentant un important patrimoine. On conçoit, à la lecture de cette énumération rapide, à quel point les différents problèmes patrimoniaux que pose le matériau schiste, sont imbriqués et interdépendants. En conséquence, la politique à mettre en œuvre pour réhabiliter le matériau et en actualiser l'usage doit tenir compte de cette diversité d'aspects et donc de problèmes.

Globalement, le patrimoine que représente l'ensemble des établissements humains du pays, cette trame bâtie continue, est extraordinairement mal connu. L'action dans ce domaine doit donc commencer par une phase d'étude qui permette, face aux tendances simplificatrices qui se développent de manière rapide, d'inventer des solutions adaptées capables d'assurer à la fois la pérennité des caractéristiques du patrimoine bâti et un développement cohérent des ensembles construits.

LES ARCHIVES DE L'ESPACE

La troisième façon de voir le patrimoine d'un pays est plus historique. Elle vise à cerner, puis à intégrer à la politique culturelle et aux opérations d'aménagement des éléments physiques ou des combinaisons d'éléments inscrits dans l'espace et qui sont le produit d'une activité humaine passée. Autrement dit, il s'agit d'aller plus loin que ne le fait l'archéologie traditionnelle, qui se contente d'exploiter des vestiges ponctuels et reconnus, pour tenter de discerner l'ensemble des marques laissées par l'histoire dans un espace donné, sans, a priori, valoriser particulièrement certaines époques. Il est en effet patent que certaines formes inscrites dans l'espace survivent à leur propre fonctionnalité et que les successions d'usage créent, de la sorte, une forme de sédimentation historique concrète.

Le maintien au travers des opérations d'aménagement de certains ensembles ou de certaines caractéristiques, en permettant de créer un environnement plus soucieux de la réalité concrète du milieu, devient alors moyen pri-

vilégié d'éviter la banalisation, la standardisation d'un pays. De plus, le maintien de certains traits physiques peut alors participer, au travers d'une politique culturelle adaptée, à un enrachement des habitants dans leur région. Concrètement, on peut discerner au sein des archives de l'Espace trois grands ensembles. En premier lieu, ce qu'il est convenu d'appeler le patrimoine historique, en mettant à part les objets et en élargissant la notion à des éléments nouveaux. Il s'agit donc des ensembles bâtis, du patrimoine monumental, en définitive des éléments ponctuels, en général minéraux, et situés à la frontière entre l'Art, l'Architecture et la Technique (calvaires, églises, châteaux, anciennes usines, architectures rurales y compris annexes, moulins, etc.). Cet ensemble rassemble des éléments souvent reconnus, mais plus ou moins valorisés et relevant d'ailleurs de compétences administratives diverses.

En second lieu, nous trouverons les archives du sol proprement dites, la matière première traditionnelle de l'archéologie, les vestiges que l'on rencontre sur et dans le sol. Ce second ensemble touche, bien sûr, les périodes les plus reculées pour lesquelles il est le témoin principal, mais peut aussi avoir une importance pour des époques plus récentes, comme la période médiévale, ou pour certaines données concernant des époques encore plus récentes (problème des moulins, par exemple).

Le troisième ensemble regroupe les structures historiques qui constituent le milieu rural et le milieu urbain. Plus que des objets ou des lieux spécifiques, il s'agit de systèmes d'objets ou de lieux qui portent une signification historique ajoutée, du fait de leur rapport, les uns avec les autres. Assez peu spectaculaires, mais quotidiens et permanents, ils constituent un patrimoine historique diffus : l'épaisseur du Pays, son opacité, son identité.

C'est ainsi que les bocages portent les traces des défrichements successifs, des anciens systèmes de chemins, de certaines frontières, des enclaves à moutons, autrefois fort nombreux, etc. De même, les systèmes d'étangs doivent être étudiés au regard de l'importance passée des moulins à eau, de leurs technologies successives, de l'évolution des ressources en eau et des besoins en énergie, en broyage (minerais, céréales), de l'évolution des pouvoirs politiques ou économiques, etc.

En ce qui concerne le milieu urbain, on peut souligner la dimension historique de l'essentiel des structures urbaines. Au-delà des vestiges remarquables, une structure historique persiste : ici d'anciens parcelles rurales, là les grandes lignes d'une occupation industrielle, là encore, des fermes maintenant intégrées à la ville et dont la fonction a changé, des dénivelées, anciens fossés devenus jardins ou rues, des structures de voies qui sont les témoins d'implantation conventuelles, de leurs multiplications, de leur luttes ou de leurs déclin, etc.

Globalement, et quelle que soit la part de ce patrimoine à laquelle on s'intéresse, les archives de l'Espace sont, dans le Pays de Châteaubriant, extraordinairement méconnues. Méconnaissance scientifique : pays a priori typique parce que pays de frontière, le Pays de Châteaubriant a été largement délaissé par les scientifiques et les universitaires ; méconnaissance de la part de la population qui, si elle manifeste un intérêt pour l'histoire de son pays, n'en connaît pas les concrétisations spatiales. Méconnu, ce patrimoine se trouve très menacé et, de fait, les destructions sont quotidiennes, même pour des ensembles relativement importants (en octobre 1978, une motte féodale a été rasée par les boteurs du remembrement, à la demande du propriétaire du terrain). On se trouve donc face à un patrimoine dont l'existence au vu de certains indices (indices de terrains, mais aussi études réalisées sur des terroirs voisins) paraît certaine, mais qui reste potentiel puisque non encore reconnu. En conséquence, ce patrimoine est soumis à un appauvrissement constant.

Il s'agit pourtant d'un ensemble riche de potentialités diverses et qui pourrait donc devenir productif dans différents domaines

— comme un des moyens d'inventer quotidiennement un aménagement plus adapté



aux réalités du milieu et proposant donc une continuité historique spécifique de l'espace de ce pays.

- comme base du développement d'un tourisme rural diffus ;
- comme élément fondamental d'une politique culturelle propre au pays et pouvant, parallèlement à l'effort économique actuellement engagé à travers le P.A.R., concourir au renforcement de son identité (un pays ce n'est pas seulement un outil de production).

Pour aboutir à un tel résultat, des moyens doivent être mis en œuvre au plus vite, correspondant à deux préoccupations complémentaires :

- Redécouvrir et décrypter progressivement l'ensemble des archives de l'espace du Pays ;
- Diffuser cette connaissance des témoins historiques de natures et d'époque diverses à l'ensemble de la population et des responsables locaux de manière à assurer une prise en charge collective de ce patrimoine.

Les mesures proposées pour développer la prise en compte des archives de l'Espace s'organisent autour d'autres thèmes :

- La création d'un Musée du Pays proche dans sa conception de ce qu'on appelle aujourd'hui un « Eco-musée » et lui devrait être à la fois le ferment et le lieu d'expression privilégié de la vie culturelle du Pays ;
- La création d'un service archéologique du Pays, capable de centraliser les informations, d'effectuer les recherches nécessaires et surtout d'être à la disposition de tous ceux qui interviennent sur le milieu ;
- La recherche, grâce aux deux institutions précédentes et à une collaboration à créer avec les organismes aménageurs, d'une intégration systématique des archives de l'espace à l'aménagement.
- Une intervention immédiate sur certains sites pour marquer le lancement de la politique de gestion du patrimoine archéologique.

UNE POLITIQUE NOUVELLE

On a abordé les aspects principaux du Patrimoine d'un pays de manière plutôt technique. Mais en ce domaine, qui reste globalement nouveau malgré les phénomènes de mode, la réflexion ne peut, ni ne doit se contenter d'être technique.

En premier lieu, on ne peut oublier, malgré l'obligation de découper la réalité pour la saisir et pour l'expliquer, que le patrimoine que constitue un milieu, doit être appréhendé globalement et dans tous ces réseaux d'interrelations. Or, les techniciens, les aménageurs, les responsables locaux sont fondamentalement mal préparés à une démarche de ce type. De plus, les techniques d'analyses classiques sont peu à même de fournir une image réaliste de la complexité de ces problèmes.

Les problèmes patrimoniaux doivent donc être étudiés dans un état d'esprit ouvert et en acceptant la confrontation parfois difficile qu'impose le travail en équipe pluridisciplinaire. De plus, on est là en face de problèmes, dont les techniques de résolution n'ont pas acquis une réputation — une hégémonie — suffisante pour assurer à tout coup un choix politique favorable. Les tenants d'une vision patrimoniale du milieu doivent donc argumenter fortement pour faire valoir leur point de vue alors que précisément leurs arguments techniques et scientifiques sont encore insuffisamment développés. À ce titre, considérer le milieu comme un patrimoine constitue davantage une prise de position idéologique (en partie intuitive) qu'une prise de position technique.

En effet, envisager l'aménagement en considérant le milieu comme un patrimoine implique l'acceptation de deux propositions simultanées :

- Tout réagit sur tout et même sur soi-même ; c'est d'ailleurs le propre d'un système et tout particulièrement de ce système remarquablement complexe qu'est l'environnement.



Maison rurale typique à Ruffigné (Cliché GUILLE - Eco-Projet)

- Les aspects patrimoniaux du milieu doivent être préservés lors de l'évolution programmée du système spatial et doivent même intervenir fortement dans le choix du sens donné à l'évolution de ce système.

Ces deux propositions sont indissociables, mais la première peut être considérée comme scientifiquement acquise, alors que la seconde relève d'un choix politique quant à l'évolution du milieu ; choix qui tend à donner une place équivalente à l'évolution du milieu et au développement économique, par exemple. A la limite, ces propositions sont encore en avance sur la réalité technique et scientifique de l'aménagement : on ne sait que très imparfaitement analyser le système environnement, et on ne sait que très embryonnairement utiliser les caractéristiques patrimoniales d'un milieu pour orienter dynamiquement son évolution. Et de plus, il faut bien reconnaître que cette vision de l'espace n'est reprise et assimilée par aucun courant de pensée dominant, qu'il soit politique ou technique.

La tâche est d'autant plus difficile qu'on peut considérer qu'une politique du patrimoine, comme une politique d'environnement, se manifeste (pour paraphraser Claude GRUSON, qui a longtemps présidé aux destinées du Groupe Interministériel d'Evaluation de l'Environnement) « par toute une série d'actions techniques, économiques géographiquement localisées, mais (que) ces actions ne prennent véritablement leur sens que vues dans leur ensemble par référence à un objectif synthétique ».

À l'inverse, tout ensemble d'actions, c'est-à-dire toute politique de développement, constituera de fait une politique du patrimoine. En conséquence, c'est seulement l'inscription aux priorités du développement des aspects patrimoniaux du milieu qui pourra assurer la pérennité de ceux-ci.

Le problème est donc bien de créer, puis de concrétiser une volonté politique autour des problèmes de gestion patrimoniale du milieu à l'occasion, par exemple, d'un Plan d'Aménagement Rural. Cette concrétisation implique qu'un certain nombre de conditions minimales soient remplies pour assurer sa réussite.

La première condition est un état d'esprit différent des responsables, qui doivent en effet avoir en permanence présents à l'esprit, d'une part, les effets sur le milieu physique des options de développement qu'ils suggèrent et, d'autre part, les caractéristiques et potentialités de ce milieu qui peuvent servir de base à des options originales de développement. Autrement dit, il faut que les responsables manifestent quotidiennement la volonté de créer un développement en accord avec les caractéristiques du milieu qu'ils ont la charge de gérer.

En second lieu, les décisions doivent s'ap-

puyer sur des études sérieuses de deux natures différentes. D'abord, des études d'inventaires et d'analyses plurithématiques doivent permettre de dégager les potentialités et les possibilités réelles du milieu. Ensuite, des études formalisant les scénarios de mutations éclaireront les conséquences probables des options et permettront les indispensables ajustements.

La troisième condition est un développement considérable de l'information du public et des procédures de concertation. Une politique patrimoniale ne peut se mener qu'avec l'assentiment et avec l'aide d'une large fraction de la population. Il faut, en effet, que la population participe à la concrétisation de nouvelles politiques et, d'autre part, apporte en permanence des informations aux responsables et aux techniciens. Cette concertation accrue posera, dans bien des cas, une modification fondamentale des pratiques politiques.

La dernière condition, peut-être la plus difficile à réaliser puisqu'elle réclame de l'imagination, est l'invention systématique de politiques sectorielles diverses permettant l'intégration et la valorisation du milieu patrimoine. Si, dans un pays donné, on décide de gérer réellement le milieu comme un patrimoine complexe et fragile, ce sont toutes les politiques sectorielles traditionnelles (transport, agriculture, développement industriel, équipements, culture) qui vont devoir être réexaminées pour les adapter à des contraintes et à des objectifs nouveaux.

On le voit, les conditions auxquelles doit souscrire une action de gestion intégrée du patrimoine d'un petit pays, sont assez strictes ; elle suppose donc une volonté politique forte, continue et largement acceptée, voire incitée par une fraction importante de la population.

Mais seule une politique de ce type peut assurer une gestion de l'espace économe de ce patrimoine fragile et déjà érodé qu'est le milieu rural. Espérons simplement que les quelques tentatives en ce sens qui s'amorcent ici ou là ne seront pas occultées au profit des grandes opérations spectaculaires et coûteuses, dont la justification reste souvent fort fragile (cf. le Mont-Saint-Michel).

« Cet article fait suite à une étude réalisée en 1979 par les auteurs, au sein de la société ECO-PROJET, et pour le compte du Syndicat Mixte du Pays de Châteaubriant ».

Emmanuel GUILLE
Patrick LEGRAND
Alain RADUREAU
(Eco-Projet)